



NAO Salaires du 8 septembre 2014

Le compte n'y est toujours pas !

Après trois heures de réunion en NAO salaires le 8 septembre 2014, la DG a annoncé sa proposition d'augmenter de 0,5% les salaires des salariés de droit privé de Pôle emploi. La partie fixe du salaire est majorée de 0,5%. Elle est fixée à 301,5000 euros. Le point salaire est majoré de 0,5%. Il est porté à 7,8000 euros.

Contrairement au précédent accord du 14 février 2014, aucune référence n'est faite à des concertations particulières qui pourraient avoir lieu sur le régime indemnitaire des agents publics.

Cette proposition ne garantit absolument pas le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies par le point salaire et la partie fixe des salariés de droit privé de Pôle emploi à partir du blocage des salaires de septembre 2010. Ces pertes s'élèvent à près de 7% entre septembre 2010 et le 31 décembre 2013. L'augmentation de 1% du 1er janvier 2014 n'a absolument pas permis le rattrapage nécessaire. L'augmentation décidée aujourd'hui reste encore très loin de nous donner satisfaction sur ce point.

Pour la CGT il est indispensable et urgent de rattraper les pertes subies: si on en restait à l'augmentation décidée aujourd'hui par la DG cela reviendrait à entériner les pertes subies, avec toutes les conséquences qu'elles impliquent tant pour la vie quotidienne des personnels dans l'immédiat que par rapport aux droits à retraite à venir.

Avec cette décision, la DG tente de nous mettre sur la pente de l'acceptation par les personnels et les organisations syndicales des pertes de salaire subies.

Contrairement à ce qu'écrit la CFTC, nul ne peut se prévaloir d'une victoire; personne n'a « arraché » cette augmentation à la DG puisqu'il n'y a pas eu de bataille acharnée: juste trois heures de simulacre de concertation. Cette décision résulte purement et simplement d'une volonté délibérée de la DG, en pleine négociation de la classification, de convaincre les personnels de ses « bonnes intentions » en matière de pouvoir d'achat et de gestion des personnels.

C'est ni plus ni moins une manière de faire passer plus facilement la pilule d'un projet de classification construit à l'économie: pas d'augmentation de plus de 1% de la masse salariale pour une nouvelle classification; c'est moins de reconnaissance des qualifications et des évolutions de carrière ralenties.

Dans ces conditions, pour la CGT, nous prenons acte de la décision de la DG. Pour autant, nous devons souligner le caractère très nettement insuffisant de cette décision: il n'y a pas là de quoi pavoiser (comme le font certaines organisations syndicales très promptes à s'attribuer les mérites de cette augmentation; la *Mouche du coche* de La Fontaine est de retour). Pas question non plus d'accorder un chèque en blanc à la direction. Elle n'a pas besoin d'un accord pour décider d'une augmentation de salaires: elle peut parfaitement le faire à tout moment, de sa propre autorité.

Pour ce qui est des agents publics nous reviendrons à la charge au cours de la prochaine réunion consacrée au Statut public, le 14 octobre prochain.

Pour la CGT, pas question de laisser penser d'une quelconque manière que les orientations et les objectifs de la direction pourraient être favorables aux agents. Ce n'est pas le cas!

Au contraire, nous appelons le personnel de Pôle emploi à défendre ses revendications et à combattre de façon déterminée les projets de la direction tant en matière de salaires que de classification.

Paris, le 15 septembre 2014